

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
Le visionnement par le responsable de cas de la SAC lui permettait de chercher des RIG acheminés à son tableau de bord, mais pas de chercher des RIG qui ont été transmis à l'agence.	Responsables de cas des SAE	Le responsable de cas de la SAE peut maintenant chercher les RIG qui ont été acheminés à son agence et les voir sur son tableau de bord.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
L'utilisateur devait sauvegarder chaque notification insérée, puis entrer et ajouter une autre notification.	Demandeur RIG	Lorsqu'on insère des notifications pour entrer un RIG, on peut maintenant afficher plusieurs notifications séparées sur un écran sans appuyer sur « Sauvegarder et suivant », puis « Ajouter » pour chaque notification. MISE À JOUR : On a ajouté un bouton qui s'appelle maintenant « Sauvegarder et en ajouter un autre » afin de permettre à l'utilisateur de demeurer sur le même écran et d'ajouter tous les RIG pertinents.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
La question sur la catégorie des plaintes graves liées à une activité criminelle portait à confusion.	Demandeur RIG	Lorsqu'une catégorie de plaintes graves dans un RIG porte sur une activité criminelle, les colonnes « par qui » et « contre qui » doivent être repositionnées dans la chaîne de questions afin que le processus soit simplifié et que la réponse soit claire.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
La fonctionnalité de la section des commentaires n'était pas claire. Lors de la première transmission d'un RIG, les demandeurs s'en servaient pour ajouter plus de détails liés à l'incident. Cette section n'était pas destinée à être utilisée de cette façon.	Demandeur RIG	Du côté des rapports des fournisseurs de services externes , la section des commentaires demeurera sur la page de résumé Incident grave et elle sera accessible seulement pendant le statut « Autres renseignements ou réexamen requis ». Lorsque le responsable du RIG du Ministère indiquera qu'il faut d'autres renseignements ou un réexamen dans la section des commentaires », le demandeur RIG devra remplir la section.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Le formatage de la date pour les différentes colonnes n'était pas compatible avec le changement apporté à la nouvelle règle globale.	TOUS	Le nouveau format est AAAA-MM-JJ.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
Les utilisateurs demandaient d'apporter des modifications aux tableaux de bord individuels afin de pouvoir surveiller et suivre les RIG plus efficacement.	TOUS	Les mises à jour ou les rafraîchissements de tableaux de bord en général pour tous les utilisateurs : la visualisation est améliorée et des renseignements clés sont maintenant accessibles : 1. Sur le fil d'Ariane de tous les modules, la fonction « Outil GRIG-PE » s'affiche au lieu de la fonction « Tableau de bord » à la première étape. 2. Sur la page d'atterrissage de tous les modules, la fonction « Voir le tableau de bord » s'affiche au lieu de la fonction « Voir la charge de travail ». 3. Tableau de bord du demandeur RIG : Le tableau affiche désormais le nom du demandeur RIG au lieu de celui du responsable du RIG. Il énumère également le demandeur RIG le plus récent qui a transmis ou mis à jour le RIG. On a ajouté l'en-tête de la colonne : Présenté ou mis à jour le plus récemment par.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
La visualisation du tableau de bord était indiquée sur la page d'atterrissage de la façon suivante : « Voir la charge de travail ».	TOUS	Sur la page d'atterrissage de tous les modules, au lieu de « Voir la charge de travail », la fonction « Voir le tableau de bord » s'affiche.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
La visualisation du tableau de bord ne procurait pas les principaux détails requis par les demandeurs RIG et les responsables des RIG.	TOUS	Les mises à jour et les rafraîchissements des tableaux de bord en général pour tous les utilisateurs ont amélioré la visualisation, sans compter que les renseignements clés sont maintenant accessibles.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Le tableau de bord du demandeur RIG n'indiquait pas le nom du demandeur RIG, mais montrait le responsable du RIG. Il n'indiquait pas la date de la transmission ni la personne qui avait apporté la dernière mise à jour au RIG.	TOUS	Sur le tableau de bord du demandeur RIG : Le tableau affiche maintenant le nom du demandeur RIG au lieu de celui du responsable du RIG. Le tableau énumère également le demandeur RIG le plus récent qui a transmis ou mis à jour le RIG. En-tête de la colonne : Présenté ou mis à jour le plus récemment par	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
On ne pouvait pas télécharger des documents Powerpoint en amont.	TOUS	Le demandeur RIG peut désormais télécharger en amont un document Powerpoint comme un type de document dans l'Outil GRIG-PE.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
La notification des résultats de l'enquête n'était pas claire.	TOUS	Logiquement parlant, on peut seulement savoir si la personne a été informée une fois l'enquête terminée.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Il n'y avait pas de validation pour empêcher les utilisateurs d'entrer des numéros d'identité redondants lorsqu'ils ajoutaient plusieurs personnes.	TOUS	On a ajouté une validation afin d'empêcher les utilisateurs d'ajouter plus d'une personne qui possède le même numéro de RPPE/DSCIS/SISJC dans un incident grave.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Le commentaire du demandeur RIG n'était pas un champ obligatoire lorsqu'il transmettait une mise à jour ou une révision. Les fournisseurs de services n'ajoutaient donc pas toujours des commentaires pour décrire ce qu'ils avaient mis à jour ou révisé.	TOUS	Quand le responsable du RIG demande d'autres renseignements ou en réexamen, le demandeur RIG doit formuler des commentaires lorsqu'il transmet la révision en question. Un astérisque est maintenant apposé à côté de la boîte des commentaires afin d'indiquer qu'il s'agit d'un champ obligatoire.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
La date de la libération légale n'était pas clairement indiquée dans le système (champ réservé à la JJ). Si un jeune en détention est visé par d'autres accusations, il peut faire sa peine tout en étant détenu dans un établissement jusqu'à ce qu'on procède avec les autres accusations. Dans ce cas-là, on peut ne pas connaître la date de libération légale puisqu'elle n'a pas encore été fixée. La date de libération légale était un champ obligatoire.	Fournisseur de services de JJ	Le système vous permettra désormais de sauvegarder cette page sans insérer une date.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Lorsqu'on sélectionnait l'option « concernant », la page de notification aux fournisseurs de services n'indiquait pas la catégorie au sujet de laquelle la personne avait été avisée.	TOUS	Lorsqu'on sélectionne un client dans le menu déroulant « concernant », les cases à cocher « Catégorie visée par la notification » avec toutes les catégories liées à ce client particulier s'affichent maintenant pour tous les types de notifications, et c'est maintenant obligatoire chaque fois qu'on fait une notification pour le client.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
Attention médiatique : Les options « a suscité une attention médiatique » par opposition à « devrait en susciter une » étaient accessibles au moment de la première transmission, mais pas au moment des mises à jour.	TOUS	On a mis à jour la section sur les questions qui ont suscité une attention médiatique afin de pouvoir répondre aux questions sous la forme de mises à jour et de première transmission.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Les exigences liées au n° du SISJC et au tuteur légal étaient des champs obligatoires. (Champ réservé à la JJ)	Fournisseurs de services JJ, Direction des établissements directement administrés, Probation	L'exigence liée au numéro du SISJC est devenue facultative pour les programmes communautaires et les mesures extrajudiciaires afin de pouvoir fermer le RIG si elles ne sont pas accessibles.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Les champs obligatoires liés à la question « la personne a-t-elle une agence de placement » empêchaient de transmettre un RIG si l'information n'était pas disponible au moment de la transmission.	TOUS	Sur la page « Ajoutez une personne », pour les clients non visés par la JJ, si l'option sélectionnée pour « Programme au moment de l'incident » est « Services de protection de l'enfance », on ne peut pas répondre à la question « La personne a-t-elle une agence de placement? » par « Non ». On peut seulement sélectionner « Oui » ou « Ne sais pas à ce moment-ci » pour que la transmission se fasse. Il faudra ajouter les renseignements sur l'agence de placement avant que le RIG indique qu'aucune autre mesure n'est requise.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Si l'agence de placement n'était pas connue au moment de la première transmission d'un RIG, on ne pouvait pas sélectionner Ne sais pas à ce moment-ci pour transmettre le RIG et le mettre à jour plus tard.	TOUS	Sur le flux Nouvel incident grave sur la page Individus impliqués , pour la question « La personne-a-t-elle une agence de placement? », on a AJOUTÉ une troisième option « Oui », « Non », « Ne sais pas à ce moment-ci ». Cette question sera désormais obligatoire au moment d'ajouter cette personne. Si on sélectionne l'option « Oui », les renseignements subséquents seront également obligatoires.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
La sélection d'un agent de probation permettait de choisir entre l'option « oui » ou « non » pour un RIG dans un établissement de JJ.	Demandeurs RIG dans des établissements de JJ	En ce qui concerne un RIG dans un établissement de JJ, si on a sélectionné « Probation » et/ou « Détention » comme des « facteurs d'identification du jeune par les services de justice pour la jeunesse » pour la personne qui est ajoutée, alors l'option « non » n'est pas accessible pour la question « La personne a-t-elle un agent de probation des services de justice pour la	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020

Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
		jeunesse? ».	
La liste des programmes contenait les options Foyers et Itinérance dans la liste déroulante.	TOUS	On a retiré les options « Foyers » et « Itinérance » de la liste des programmes.	Grâce à cette modification, les fournisseurs de services et le Ministère ne verront plus les RIG transmis avant le 2 février sur leur tableau de bord et ils ne pourront pas les chercher. Quant à tous les RIG manquants, veuillez présenter un billet JIRA et indiquer les RIG manquants, puis indiquer tout type de programme de rechange à partir de la liste déroulante accessible. Nous collaborerons avec l'équipe de la TI pour mettre ces RIG à jour afin qu'ils redeviennent accessibles aux fournisseurs de services et au Ministère.
La Liste des services des programmes au moment du RIG ne comportait pas les options « santé mentale des enfants » et « initiatives de prévention pour les jeunes » dans la liste déroulante.	TOUS	On a ajouté deux programmes à la liste des programmes déroulante : Santé mentale des enfants et Initiatives de prévention pour les jeunes	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Le calendrier de 7 jours consécutifs quand des mises à jour sont requises après la première transmission d'un RIG était configuré en jours civils plutôt qu'en jours ouvrables.	TOUS	Le processus de mise à jour pour les incidents graves a été configuré en fonction d'un calendrier de 7 jours OUVRABLES consécutifs, au lieu du calendrier de 7 jours civils actuel.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Le résumé du RIG sous « Catégories » indiquait la sous-catégorie, mais pas la catégorie principale.	TOUS	La catégorie principale et la sous-catégorie figurent maintenant dans le résumé. Les utilisateurs peuvent désormais voir le premier niveau d'une catégorie ainsi que la sous-catégorie.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation. (Des saisies d'écran seront mises à jour au besoin)
Le drapeau « Dernier rapport » quand le fournisseur de services fait une mise à jour n'est pas une option (seulement au	TOUS	On a ajouté le drapeau Dernier rapport ainsi qu'une description vers la page des mises à jour; ces valeurs seront seulement affichées sur la RÉCAPITULATION (RÉVISION) de la mise à jour	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
moment de la première transmission).		ainsi que sur les instantanés.	
La boîte pour le compte rendu « Veuillez expliquer » ne pouvait pas contenir plus de 300 mots.	TOUS	On a augmenté le nombre de mots que l'on peut entrer dans la boîte de texte pour le compte rendu « Veuillez expliquer ».	Aucune autre mesure requise
Les sélections de types de notifications dans la liste déroulante n'englobaient pas Agent de probation ou Ombudsman.	TOUS	Sur l'écran de notification, on a ajouté « agent de probation » et notification à l'« ombudsman ».	NOTE : L'ajout de notifications à l' ombudsman a additionné de façon rétroactive les notifications en suspens à tous les RIG transmis avant le 2 février et nous collaborons avec l'équipe des TI afin de retirer ces notifications en suspens du système. Les fournisseurs de services ne devraient pas prendre d'autres mesures à l'égard de ces avis. De plus, on a ajouté, par erreur, la notification à l'ombudsman comme une option « obligatoire pour toutes les catégories ». Nous tâchons de corriger cette erreur d'ici le 1 ^{er} mars 2020. Entre-temps, les fournisseurs de services devraient savoir qu'aucune modification ne sera apportée à la législation qui décrit les exigences relatives aux notifications à l'ombudsman en lien avec les RIG.
Lorsqu'on ajoutait des personnes, on demandait des renseignements sur le parent ou le tuteur en guise de notification obligatoire.	TOUS	On a ajouté l'option de sélection « Sans objet » aux notifications destinées au parent ou au tuteur pour les personnes qui sont sous la garde de n'importe quels parents ou tuteurs.	NOTE : En raison de l'ajout de l'option « Sans objet », les RIG qui ont été transmis avant le 2 février montrent les notifications en suspens au parent ou au tuteur et on ne peut pas déterminer que les RIG ne requièrent pas d'autres mesures. Nous tâchons de corriger cette erreur d'ici le 31 mars 2020. Entre-temps, les fournisseurs de services devraient savoir qu'aucune autre mesure n'est requise de leur part en raison de ces notifications.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
Gestion des utilisateurs : On ne pouvait pas entrer les noms qui avaient des caractères spéciaux dans les noms d'utilisateurs ou les adresses de courriel dans l'Outil GRIG-PE.	TOUS	Le système autorise désormais les caractères spéciaux pour les noms d'utilisateurs et les adresses de courriel.	Les AEL qui sont responsables des processus de gestion des utilisateurs doivent procéder à un examen afin de cadrer avec cette fonctionnalité.
Écran de gestion des utilisateurs : La liste d'utilisateurs n'était pas accessible. Il fallait chercher les utilisateurs et les sites individuellement.	AEL et Admin des FS	Mise à jour : La « liste d'utilisateurs » avec les utilisateurs qui ont déjà été ajoutés montre désormais les principaux détails (les nom et prénom, le poste, le nom d'utilisateur ainsi que les sites auxquels ils ont accès) qui apparaissent sur l'écran une fois qu'ils sont ajoutés.	Les administrateurs des fournisseurs de services et les fournisseurs de services qui ont une fonction d'AEL devraient être mis au courant de cette amélioration.
La fonction de réactivation des comptes d'utilisateurs par les AEL	AEL	Les AEL peuvent réactiver un compte d'utilisateur qui a été désactivé (c.-à-d. un employé en congé qui revient).	Les AEL qui sont responsables des processus de gestion des utilisateurs doivent procéder à un examen afin de cadrer avec cette fonctionnalité.
Le rôle d'AEL pour l'administration de l'accès des fournisseurs de services ne pouvait pas corriger les noms dans le système : Il fallait présenter une demande afin d'obtenir le soutien du Ministère pour apporter des corrections aux utilisateurs.	AEL	On a donné au rôle d'AEL pour l'administration de l'accès des fournisseurs de services la capacité de modifier les champs Prénom et Nom de famille pour les utilisateurs externes qui sont associés à leur fournisseur de services.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation pour les AEL.
Le libellé à la fin de la catégorie « Mauvais traitements » portait à confusion.	TOUS	Le libellé à la fin de la catégorie « Mauvais traitements » demande à l'utilisateur Si la personne prétendument maltraitée, négligée ou exploitée et par qui -> un fournisseur de services, un autre client, une autre personne qui travaille avec le client, un membre de la famille, quelqu'un d'autre, ce qui est un champ obligatoire. On a fait une mise à jour dans le système afin d'apporter la précision Qui aurait maltraité, négligé ou exploité la personne – un fournisseur de services, un autre client, une autre personne qui travaille avec le client, un membre de la famille, quelqu'un d'autre?	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
Concernant les services de JJ et les services non liés à la JJ, il y avait une case déroulante pour une notification relative à un RIG de niveau 1 dans laquelle on pouvait inscrire une notification immédiate au Ministère, en plus de transmettre le rapport dans un délai d'une heure.	TOUS	Comme une notification immédiate de niveau 1 n'est pas requise pour les services qui ne sont pas liés à la JJ, on a retiré la référence au qualificatif « immédiat » dans le menu déroulant. La DSJJ poursuit une pratique établie et l'invite qui est obligatoire continuera. Le libellé actuel « Ministère – RIG de niveau 1 – Immédiat » sera remplacé par : « Ministère – RIG de niveau 1 ».	Aucune mesure requise
Le libellé Objets interdits ou risque pour la sécurité qui considérait l'incendie volontaire comme un objet interdit était erroné.	TOUS	On a modifié le type d'objets interdits – incendie volontaire – dans la catégorie Objets interdits ou risque pour la sécurité dans le menu déroulant, qui donne maintenant l'option de sélectionner « dispositif incendiaire ». Le dispositif (c.-à-d. le briquet, les allumettes, etc.) est l'objet interdit, et non l'acte de mettre le feu. (L'incendie volontaire est un nouvel incident grave dans une autre catégorie, action individuelle grave.)	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Concernant la catégorie « Libération inappropriée », il n'y avait pas de bouton radial pour inclure l'option « autre » ainsi qu'une demande de précision avec une zone de texte.	Fournisseurs de services de JJ, Direction des établissements directement administrés, Probation	On a ajouté des options à l'aide d'un bouton radial de manière à inclure « autre » et « précisez » dans une zone de texte.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Comme le statut des boutons radio pour les mauvais traitements allégués ne comprenait pas une option « sans objet », on ne pouvait pas remplir les RIG si les champs n'étaient pas alimentés.	TOUS	On a ajouté un bouton radial afin de pouvoir sélectionner l'option « sans objet » pour le statut de mauvais traitements allégués.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Action individuelle grave – Le libellé pour la sélection des agressions autour du rôle n'était pas clair.	TOUS	Sous Mauvais traitements et action individuelle grave ou agression, on a remplacé le mot « rôle » par « rôle de la personne »... et « allégation » par « allégation de la personne ».	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Le compte rendu suivant une documentation limitée n'était pas clair.	TOUS	On a apporté des modifications au libellé afin de le clarifier.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.

Modifications apportées aux transmissions des RIG dans l'Outil GRIG-PE en février 2020			
Fonctionnalité de la version 1 de l'outil GRIG	Groupe touché	Fonctionnalité de l'Outil GRIG après le 2 février	Mesure supplémentaire
Il n'y avait pas de questions d'invitation de niveau 1 accessibles pour la sous-catégorie des accusations graves.	TOUS	Invite de niveau 1 pour la sous-catégorie des accusations graves. Mise à jour : Les nouvelles accusations représentent-elles une préoccupation importante pour la sécurité individuelle ou publique? Répondez par oui ou non afin de déterminer le niveau 1 ou 2.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation. ide
Le jeune a-t-il un agent de probation?	TOUS	Mise à jour : Cette personne a-t-elle un agent de probation des services de justice pour la jeunesse ou devra-t-on lui en assigner un? On a également ajouté une sélection radiale Ne sais pas à ce moment-ci afin de pouvoir transmettre le RIG et apporter des mises à jour lorsque des renseignements deviennent disponibles.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.
Le libellé lorsqu'un RIG est transmis en dehors des lignes directrices du signalement n'était pas clair.	TOUS	Libellé mis à jour : Selon les renseignements que vous avez entrés, ce RIG est transmis en dehors des échéances pour les rapports. Veuillez expliquer pourquoi : _____.	On fera une mise à jour dans le guide d'utilisation.